



Offres de Service VMware Cloud

CONDITIONS D'UTILISATION

Dernière mise à jour : 15 mai 2021

En recourant à une Offre de Service, vous convenez d'être lié par les présentes conditions d'utilisation (« **Conditions d'Utilisation** ») et par la Documentation de l'Offre de Service, qui, ensemble, constituent le « **Contrat** ». Si vous n'êtes pas d'accord avec une partie du Contrat, vous ne devez pas utiliser l'Offre de Service. Les termes commençant par une majuscule dans les présentes Conditions d'utilisation sont définis tout au long de celles-ci et dans l'Article 12. Les articles font référence aux dispositions des présentes Conditions d'Utilisation.

Le Contrat entre en vigueur dès que vous cliquez sur « J'accepte », sur un bouton de même nature ou que vous cochez une case dans le cadre du processus de signature ou dès que vous utilisez l'Offre de Service pour la première fois, quel que soit l'événement qui se produit en premier, et restera valide au cours de la Période d'abonnement ou jusqu'à sa résiliation, tel que cela est indiqué dans le Contrat.

1. L'OFFRE DE SERVICE.

1.1 Vous pouvez utiliser l'Offre de Service uniquement pour votre compte et celui de vos filiales. Vous ne pouvez ni revendre ni sous-licencier votre droit sur l'Offre de Service.

1.2 Vous ne devez pas utiliser l'Offre de Service (a) d'une façon qui est interdite par la loi ou qui aurait pour conséquence que vous soyez ou que nous soyons en infraction de la loi applicable (b) pour enfreindre les droits des autres, (c) pour tenter d'obtenir un accès non autorisé à, tester la vulnérabilité de ou interrompre l'Offre de Service ou tout autre service, dispositif, donnée, compte ou réseau, (d) pour distribuer des courriers indésirables ou des programmes malveillants, (e) d'une façon telle que cela pourrait porter atteinte à l'Offre de Service ou empêcher son utilisation par quelqu'un d'autre, (f) d'une façon telle qu'elle vise à contourner les limites techniques de l'Offre de Service, le calcul des frais récurrents ou les limites d'utilisation, ou (g) pour les Activités présentant un risque élevé.

1.3 Vous ne devez pas télécharger sur l'Offre de Service du contenu qui : (a) peut créer un risque de porter atteinte, causer une perte ou un endommagement à une personne ou un bien ; (b) peut constituer ou contribuer à un crime ou un délit ; (c) inclut des données illégales, illicites, dangereuses, pornographiques, diffamatoires, contrefaites, qui portent atteinte à la vie privée ou aux droits de publicité ; (d) contient des données que vous n'avez pas le droit de télécharger dans l'Offre de Service ; (e) constitue des informations régies par la loi HIPAA (loi américaine sur la portabilité et la responsabilité des assurances maladie) sauf si vous avez signé un Contrat d'associé commercial (tel que défini par l'HIPAA) avec nous ; ou (f) cela est autrement interdit, tel que stipulé dans le Contrat.

1.4 Si vous obtenez l'accès à l'Offre de Service ou à des fonctionnalités ou fonctions de l'Offre de Service gratuitement, pour une évaluation, un essai, un test de faisabilité ou des objectifs similaires, (un « Service d'évaluation »), vous devez utiliser le Service d'évaluation de façon appropriée, de bonne foi et dans le but prévu. Votre utilisation du Service d'évaluation n'est autorisée que pour 30 jours (sauf autre indication). L'utilisation du Service avec des données de production se fait à vos propres risques. Sauf si nous l'autorisons, vous n'aurez pas accès au Service d'évaluation ni à des données du Service d'évaluation une fois votre période d'utilisation autorisée terminée. Le Service d'évaluation est fourni « EN L'ETAT » sans remboursement, assistance, engagement de niveau de service ou garantie de quelque sorte que ce soit, explicite ou implicite. Notre responsabilité cumulée (à l'exception des dommages indirects pour lesquels nous rejetons explicitement toute responsabilité) en cas de plainte découlant de votre utilisation du Service d'évaluation ne dépassera pas 5 000 \$ USD (ou son équivalent en devise locale).

2. DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.

2.1 Droits de l'Offre de Service. Entre vous et nous, nous conservons tous les droits, titres et intérêts en lien avec et concernant l'Offre de Service, y compris les Logiciels sur site, les améliorations, renforcements, modifications et travaux dérivés de ceux-ci et tous les droits de propriété intellectuelle afférents. Si vous faites des commentaires ou suggestions, nous pouvons utiliser vos avis sans restriction et vous nous transférez irrévocablement tous les droits, titres et intérêts en lien avec et concernant ces avis. Vos droits d'utilisation de l'Offre de Service sont limités à ceux explicitement accordés dans le Contrat. Aucuns autres droits ne sont supposés en ce qui concerne l'Offre de Service, des Logiciels sur site ou des Droits de propriété intellectuelle afférents.



2.2 Droits relatifs à Votre Contenu. Entre vous et nous, vous conservez tous les droits, titres et intérêts en lien avec et concernant Votre Contenu et tous les Droits de propriété sur Votre Contenu.

2.3 Notification de violation de droits d'auteur conformément à la Digital Millennium Copyright Act (DMCA). Si vous pensez que votre œuvre protégée par des droits d'auteur a été copiée et est accessible sur l'Offre de Service d'une façon qui constitue une violation des droits d'auteur, vous pouvez envoyer un avertissement à notre agent chargé des droits d'auteur en lui fournissant les informations suivantes : (a) une description de l'œuvre protégée par des droits d'auteur dont vous prétendez qu'ils ont été enfreints et une description de l'activité de violation ; (b) l'emplacement des éléments qui selon vous constitue une violation, comme par exemple l'URL où il se trouve ; (c) votre nom, adresse, numéro de téléphone et adresse e-mail ; (d) une déclaration de votre part précisant que vous estimez de bonne foi que l'utilisation litigieuse des éléments n'est pas autorisée par le détenteur des droits d'auteur, son agent ou la loi ; (e) votre déclaration, sous peine de parjure, que les informations figurant dans votre avertissement de suspicion de violation sont exactes et que vous êtes le détenteur des droits d'auteur ou êtes autorisé à agir au nom de celui-ci ; et (f) votre signature électronique ou physique, en tant que détenteur des droits d'auteur ou personne autorisée à agir en son nom. Uniquement pour les besoins de communication d'une violation de droits d'auteur, contactez l'agent chargé des droits d'auteur de VMware comme suit :

VMware, Inc.
Intellectual Property Counsel
3401 Hillview Avenue
Palo Alto, California 94304
États-Unis
E-mail : copyright@vmware.com
Téléphone : +1-877-486-9273

3. MESURES DE SÉCURITÉ.

3.1 Nous sommes chargés de prendre et maintenir les mesures nécessaires à la protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la sécurité de l'Offre de Service. Nous mettrons en place et assurerons le maintien de mesures de sécurité techniques et organisationnelles appropriées conçues pour protéger d'un accès non autorisé à Votre Contenu, ou d'une destruction, perte, indisponibilité ou altération de celui-ci. Nous traiterons Votre Contenu conformément à l'Addendum de traitement des données. Nous n'accéderons pas à Votre Contenu ni ne le révélerons sauf si cela est nécessaire pour fournir l'Offre de Service ou conformément à l'Article 9.5. Nous ne divulguons pas Votre Contenu ni n'autoriserons l'accès à celui-ci à un tiers non autorisé. Vous admettez que télécharger Votre Contenu sur l'Offre de Service ne constitue pas une divulgation de Votre Contenu à notre égard. Toute violation par nous du Contrat résultant en un accès non autorisé à Votre Contenu est soumise à l'Article 7.

3.2 Vous êtes responsable : (a) de vous assurer que l'Offre de Service et sa sécurité sont appropriées à Votre Contenu et l'usage que vous souhaitez en faire ; (b) de prendre et conserver les mesures appropriées de protection de la confidentialité, de l'intégrité et de la sécurité de Votre Contenu ; (c) de toute utilisation de l'Offre de Service qui se produit à l'aide de vos Identifiants de connexion ; (d) de Votre Contenu ; (e) du respect par vos Utilisateurs de ce Contrat ; et (f) de fournir les avertissements nécessaires à vos Utilisateurs et d'obtenir tous les consentements juridiques nécessaires de vos Utilisateurs en ce qui concerne l'utilisation de l'Offre de Service.

3.3 Si vous vous rendez compte que Votre Contenu ou une utilisation par un Utilisateur enfreint le Contrat, vous devez rapidement retirer ou suspendre l'accès de l'Utilisateur à l'Offre de Service. Si vous pensez que votre compte a été compromis, vous devez nous prévenir dès que possible en envoyant une Demande de service de gravité 1. Si nous pensons raisonnablement qu'un problème avec l'Offre de Service peut être imputé à Votre Contenu ou votre utilisation de l'Offre de Service, vous devez coopérer avec nous de façon raisonnable afin de résoudre le problème.

4. COMMANDES, PAIEMENT ET TAXES.

4.1 Commandes générales.

4.1.1 Vous devez (a) configurer un compte autorisé, (b) nous fournir toutes les informations dont nous avons besoin pour traiter votre Commande et vous fournir l'Offre de Service, et (c) faire en sorte que vos informations d'abonnement soient à jour et complètes pendant toute la durée du Contrat.

4.1.2 Vous devez payer tous les frais que vous engagez pour l'utilisation de l'Offre de Service, ce qui peut inclure un montant d'engagement, des frais pour des modules complémentaires et des frais qui sont facturés sur la base de votre utilisation réelle de l'Offre de Service. Nous pouvons vous facturer directement des frais supplémentaires (ce

qui peut inclure des frais calculés ou des frais « de dépassement »), même si vous achetez votre droit à l'Offre de Service par le biais d'un partenaire de distribution de VMware. Nous n'avons pas besoin d'un bon de commande pour vous facturer des frais.

4.1.3 Toutes les Commandes sont soumises au Contrat et ne constituent pas un engagement avant que nous les acceptions. Une Commande sera réputée être acceptée lorsque nous envoyons vos Identifiants de connexion à l'adresse e-mail associée à votre compte. Toutes les commandes sont non remboursables et non annulables sauf si cela est explicitement prévu dans le Contrat. Tous les remboursements auxquels vous avez droit dans le cadre du Contrat vous seront remis à vous ou au partenaire de distribution de VMware applicable.

4.1.4 Si un objet physique est envoyé en lien avec l'Offre de Service, les conditions d'expédition et de livraison sont Départ d'usine depuis l'entrepôt régional de VMware (INCOTERMS 2020™) ou tel que nous ou votre partenaire de distribution de VMware pouvons autrement l'indiquer.

4.1.5 Si vous payez une Offre de Service par carte de crédit, vous serez soumis à des conditions supplémentaires présentées par le gestionnaire du règlement par carte de crédit tiers, qui sera le commerçant référent pour cette transaction.

4.2 Commandes directes. Le présent Article 4.2 s'applique uniquement aux Commandes effectuées directement auprès de VMware. Si vous achetez un droit à l'Offre de Service par l'intermédiaire d'un partenaire de distribution de VMware, différentes conditions en matière de facturation, paiement et taxes peuvent s'appliquer.

4.2.1 Sauf si nous en convenons autrement avec vous dans une Commande, (a) les frais que vous engagez pour utiliser l'Offre de Service sont déterminés par la grille tarifaire applicable au moment de la facturation, et (b) vous devez régler tous les frais non contestés dans un délai de 30 jours suivant la date de la facture. Si vous contestez de bonne foi des frais facturés par VMware, vous devez envoyer un avis écrit à VMware de cette contestation dans les 30 jours suivant la date de la facture correspondante. L'avis doit préciser les fondements de la contestation. Nous négocierons avec vous de bonne foi afin de résoudre le conflit dès que cela est raisonnablement possible. Nous ne suspendrons pas ni ne résilierons votre accès à l'Offre de Service suite à des frais contestés non réglés tant que nous négocions avec vous de bonne foi pour résoudre ce conflit.

4.2.2 Les frais de l'Offre de Service sont donnés hors taxe. Vous devez nous payer ou rembourser toutes les Taxes découlant des transactions prévues par le Contrat. Si vous devez retenir une Taxe sur votre règlement à notre profit, vous devez majorer votre règlement afin que nous recevions tous les montants dans leur totalité et exempts de toute déduction. Si vous devez payer des Taxes à un organisme fiscal, vous devez aussi nous fournir la documentation prouvant que vous avez payé ces Taxes. Les coordonnées que vous avez fournies pour l'Offre de Service ou le moyen de paiement seront réputés correspondre au lieu de fourniture pour des besoins de fiscalité, impôt sur le revenu et TVA.

5. GARANTIES.

5.1. Garantie limitée : durée et recours. Nous garantissons que, pendant la Durée d'abonnement, l'Offre de Service sera réalisée conformément au Contrat de niveau de service applicable, le cas échéant, à condition que l'Offre de Service ait été utilisée en permanence conformément au Contrat. Si nous manquons de respecter cette garantie limitée, votre recours unique et exclusif à l'égard de ce manquement est indiqué dans le Contrat de niveau de service.

5.2 Clause de non-responsabilité. EN DEHORS DE LA GARANTIE LIMITÉE DÉFINIE DANS L'ARTICLE 5.1, DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI, NOUS, POUR NOTRE COMPTE ET POUR LE COMPTE DE NOS FOURNISSEURS, REJETONS TOUTES LES GARANTIES, EXPLICITES, IMPLICITES OU STATUTAIRES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE CARACTÈRE MARCHAND, QUALITÉ SATISFAISANTE, ADÉQUATION AVEC UN OBJECTIF PARTICULIER, TITRE ET NON-VIOLATION, ET TOUTES LES GARANTIES DÉCOULANT DE LA NÉGOCIATION OU DE LA RÉALISATION DE L'OFFRE DE SERVICE ET EN LIEN AVEC TOUS LES DOCUMENTS OU SERVICES QUI VOUS SONT FOURNIS DANS LE CADRE DU CONTRAT, Y COMPRIS LE CONTENU TIERS ; NOUS ET NOS FOURNISSEURS NE GARANTISSONS PAS QUE L'OFFRE DE SERVICE NE SERA PAS ININTERROMPUE OU EXEMPTÉ DE DÉFAUTS OU ERREURS, NI QUE L'OFFRE DE SERVICE RESPECTERA (OU EST CONÇUE POUR RESPECTER) VOS EXIGENCES COMMERCIALES.

6. INDEMNISATION.

6.1 Indemnisation par VMware, Plaintes pour violation.

6.1.1 Nous : (a) vous défendrons contre toute Action en contrefaçon ; et (b) vous indemniserons pour tout(e) amende, dommage et frais finalement accordé(e) à votre encontre par un tribunal compétent ou une agence gouvernementale, ou convenu(e) dans le cadre d'un règlement, en relation avec une Action en contrefaçon quelle qu'elle soit.

6.1.2 Si l'Offre de Service fait, ou si à notre avis, il est probable que l'Offre de Service fasse l'objet d'une Plainte pour violation, en fonction de notre choix et à nos frais, nous (a) accorderons les droits nécessaires pour que vous puissiez continuer à utiliser l'Offre de Service, ou (b) modifierons ou remplacerons l'Offre de Service pour qu'elle ne constitue plus une violation sans réduire ses fonctionnalités de façon importante. Si (a) ou (b) n'est pas commercialement faisable, nous pouvons résilier votre droit à l'Offre de Service et rembourser les frais prépayés au prorata de la part restante de la Durée de l'abonnement en cours.

6.1.3 Nous n'aurons aucune obligation à votre égard en ce qui concerne une Plainte pour violation sur la base : (a) d'une combinaison de l'Offre de Service avec des produits ou du contenu non VMware, y compris Votre Contenu et/ou du Contenu Tiers ; (b) d'une utilisation de l'Offre de Service pour un objectif ou d'une façon qui enfreint le Contrat ; (c) d'une modification de l'Offre de Service non autorisée par nous ; (d) d'une plainte en lien avec un logiciel open source ou une technologie freeware ou un dérivé ou une autre adaptation de ceux-ci qui ne fait partie de l'Offre de Service ; ou (e) d'une Offre de Service fournie gratuitement.

6.1.4 Le présent Article 6.1 indique votre seul et unique recours et notre entière responsabilité en cas de Plaintes pour violation.

6.2 Indemnisation de votre part. Vous nous (a) défendrez en cas de Plainte d'un tiers, et (b) vous nous indemnisez en cas d'amendes, dommages et frais exigés à notre encontre par un tribunal compétent ou une agence gouvernementale ou tel que cela est convenu lors d'un règlement en ce qui concerne la Plainte d'un tiers.

6.3 Requirements for Indemnification. Les obligations des Articles 6.1 et 6.2 sont applicables uniquement si la partie indemnisée : (a) fournit à la partie indemnissante un avis de Plainte de tiers ou de Plainte pour violation, tel que cela est applicable, dans un délai raisonnable après avoir été mise au courant de la plainte (étant donné que tout retard d'envoi de l'avis déchargerait la partie indemnissante de ses obligations d'indemnisation uniquement dans la mesure où ce retard serait préjudiciable à la partie indemnissante) ; (b) accorde à la partie indemnissante tout le contrôle de la défense de la plainte ; et (c) coopère raisonnablement en réponse aux demandes d'assistance de la partie indemnissante en ce qui concerne la plainte. La partie indemnissante, sans le consentement écrit préalable de la partie indemnisée, qui ne devra pas être retenu, conditionné ou retardé de façon non raisonnable ne peut pas conclure de règlement d'une plainte qui oblige la partie indemnisée à admettre une responsabilité, à payer des montants non remboursés au plaignant ou, en ce qui concerne une Plainte de tiers, qui affecterait les pratiques ou les politiques de l'Offre de Service ou de notre activité.

7. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ.

7.1 Clause de non-responsabilité. DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI, EN AUCUN CAS NOUS NE SERONS RESPONSABLES EN CAS DE PERTE DE BÉNÉFICES OU D'OPPORTUNITÉS COMMERCIALES, PERTE D'UTILISATION DE L'OFFRE DE SERVICE POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, Y COMPRIS DES COUPURES D'ÉLECTRICITÉ, DES PANNES DE SYSTÈME OU D'AUTRES INTERRUPTIONS (SOUS RÉSERVE DE NOS OBLIGATIONS DANS LE CADRE DU CONTRAT DE NIVEAU DE SERVICE APPLICABLE), UNE PERTE DE VOTRE CONTENU, UNE PERTE DE REVENU, UNE PERTE DE FONDS DE COMMERCE, UNE INTERRUPTION D'ACTIVITÉ OU EN CAS DE TOUS DOMMAGES INDIRECTS, SPÉCIAUX, ACCIDENTELS OU CONSÉCUTIFS DANS LE CADRE D'UNE QUELCONQUE THÉORIE DE RESPONSABILITÉ, QUE CE SOIT SUR LA BASE D'UN CONTRAT, D'UN DÉLIT, D'UNE NÉGLIGENCE, D'UNE RESPONSABILITÉ DE PRODUIT OU AUTRE. CETTE LIMITATION S'APPLIQUERA QU'UNE PARTIE AIT ÉTÉ AVERTIE OU NON DE LA POSSIBILITÉ DE TELS DOMMAGES ET QUE LE RECOURS ATTEIGNE OU NON SON OBJECTIF PRINCIPAL. CERTAINS TRIBUNAUX N'AUTORISANT PAS L'EXCLUSION OU LA LIMITATION DE RESPONSABILITÉ POUR LES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS, LA LIMITATION CI-DESSUS PEUT NE PAS S'APPLIQUER.

7.2 Plafond de responsabilité financière. NOTRE RESPONSABILITÉ EN CAS DE PLAINTÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT NE DÉPASSERA PAS UN MONTANT ÉGAL AU TOTAL DES FRAIS PAYÉS OU

PAYABLES POUR L'UTILISATION D'UNE OFFRE DE SERVICE DONNÉE DE LAQUELLE DÉCOULE LA PLAINTÉ AU COURS DES DOUZE (12) MOIS PRÉCÉDANT L'ÉVÉNEMENT DUQUEL DÉCOULE LA PLAINTÉ.

7.3 Exceptions. LES LIMITES DE RESPONSABILITÉ DES ARTICLES 7.1 ET 7.2 NE S'APPLIQUERONT PAS AUX (a) OBLIGATIONS D'INDEMNISATION DE VMWARE DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 6.1 DES PRÉSENTES CONDITIONS D'UTILISATION OU (b) TOUTE RESPONSABILITÉ QUI PEUT NE PAS ÊTRE EXCLUE PAR LA LOI.

7.4 Autres limites.

7.4.1 Nos fournisseurs n'assument aucune responsabilité de quelque nature que ce soit dans le cadre du Contrat. Vous ne pouvez pas porter plainte directement à l'encontre de l'un d'entre eux dans le cadre du Contrat. Notre responsabilité en ce qui concerne le Contenu d'un tiers utilisé ou mis à disposition dans le cadre d'une Offre de Service est soumise au présent Article 7.

7.4.2 Aucune partie ne peut porter plainte conformément au présent Contrat plus de dix-huit (18) mois après l'apparition du motif d'action.

8. DURÉE, SUSPENSION ET RÉSILIATION.

8.1 Durée. Vous avez le droit d'utiliser l'Offre de Service au cours de la Durée d'abonnement. Vous n'êtes pas obligé d'utiliser l'Offre de Service et vous pouvez arrêter d'utiliser l'Offre de Service à n'importe quel moment, mais vous resterez redevable de tous les frais et commissions autrement dus pendant la Durée d'abonnement, que vous utilisiez l'Offre de Service ou non.

8.2 Suspension temporaire. Nous pouvons suspendre votre utilisation d'une Offre de Service si nous pensons que votre utilisation de l'Offre de Service présente un risque de sécurité pour l'Offre de Service ou pour d'autres utilisateurs de l'Offre de Service, ou si nous suspectons une fraude ou un abus en ce qui concerne l'Offre de Service. Nous vous préviendrons avant de suspendre votre utilisation de l'Offre de Service si cela est autorisé par la loi ou sauf si nous déterminons de façon raisonnable que vous prévenir présente un risque d'atteinte à l'Offre de Service, à d'autres utilisateurs de l'Offre de Service ou à toute personne ou tout bien, auquel cas nous vous préviendrons dès que cela est possible ou autorisé. Nous rétablirons rapidement votre accès à l'Offre de Service une fois que le problème à l'origine de la suspension aura été réglé.

8.3 Résiliation.

8.3.1 Vous pouvez ou nous pouvons résilier le Contrat relatif à l'Offre de Service concernée avec application immédiate à réception d'un avis écrit à l'autre partie si cette partie (a) commet une violation du Contrat et n'y remédie pas dans les 30 jours suivant la notification de la violation (b) commet une violation importante du Contrat qui ne peut être corrigée ou (c) pour respecter le droit en vigueur. Si vous résiliez le Contrat conformément au présent Article 8.3.1, nous vous rembourserons les frais prépayés correspondants de l'Offre de Service au prorata de la date de résiliation effective. Si nous résilions le Contrat conformément au présent Article 8.3.1, vous serez redevable de tous les frais relatifs à l'Offre de Service concernée correspondants à la Durée d'abonnement restante à ce moment-là.

8.3.2 Vous pouvez ou nous pouvons résilier le Contrat avec entrée en application immédiate dès l'envoi d'un avis à l'autre partie si cette dernière : (a) devient insolvable, reconnaît par écrit son incapacité à payer ses dettes lorsqu'elles arrivent à échéance, ou fait une cession au profit de créanciers ; ou (b) fait l'objet d'un contrôle de la part d'un syndic de faillite, d'un séquestre ou d'une autorité similaire, ou d'une faillite ou d'une procédure d'insolvabilité ; ou (c) arrête ou suspend son activité.

8.4 Conséquences de la résiliation.

8.4.1 Lors de la résiliation de votre droit à l'Offre de Service pour quelque raison que ce soit, vous devez cesser d'utiliser l'Offre de Service. La suppression de n'importe lequel de Votre Contenu restant sur l'Offre de Service se produira tel que cela est indiqué dans la Description de service correspondante. Vous devez vous assurer que vous possédez les copies nécessaires de tout Votre Contenu avant la date de résiliation effective.

8.4.2 Toute disposition qui, de par sa nature et le contexte, doit survivre à la résiliation du Contrat, survivra. L'Addendum de traitement des données (dans la mesure où nous continuons de traiter des Données personnelles, telles que définies dans l'Addendum de traitement des données, après la résiliation du Contrat) survivront également à toute résiliation du Contrat.

8.4.3 Sauf dans la mesure où vous êtes autorisé à résilier le Contrat conformément aux Articles 8.3 ou 9.4, ou si nous sommes autorisés à résilier le Contrat conformément à l'Article 6.1, la résiliation de votre droit à l'Offre de Service ne vous donnera pas droit à des remboursements ou crédits, et vous serez redevable de tous les frais et commissions engagés jusqu'à la date effective de la résiliation.

9. FONCTIONNEMENT DE L'OFFRE DE SERVICE.

9.1. Assistance. Nous vous fournissons l'assistance pour l'Offre de Service conformément à la Politique d'assistance. Nous ne fournissons pas d'assistance pour Votre Contenu à vos Utilisateurs.

9.2 Logiciel sur site. Si vous installez un Logiciel sur site, VMware vous accorde une licence de code objet limitée, révocable, non exclusive, non transférable, non sous-licenciable d'utilisation du Logiciel sur site et de toute la documentation afférente au cours de la Durée d'abonnement uniquement en lien avec votre utilisation de l'Offre de Service. Vous ne devez pas, et ne devez pas autoriser un Utilisateur ou un tiers à : (a) sauf dans la mesure autorisée par la loi en vigueur obligatoire, modifier, traduire, améliorer ou créer des œuvres dérivées des Logiciels sur site, ni procéder à une ingénierie inversée, décompiler ou autrement tenter de dériver le code source du Logiciel sur site ; (b) retirer les avis de droits d'auteur ou autres avis de propriété sur les copies du Logiciel sur site ; ou (c) violer ou contourner des restrictions technologiques du Logiciel sur site. Les dispositions du présent Article 9.2 remplacent toutes les conditions qui peuvent vous être présentées lorsque vous installez le Logiciel sur site.

9.3 Logiciel Open source.

9.3.1 L'Offre de Service peut utiliser un logiciel open source, qui n'est pas considéré comme un Contenu Tiers. Ce logiciel open source est disponible dans le cadre de licences open source que vous trouverez [ici](#). Vous pouvez obtenir un exemplaire de ces licences et de tout code source (et ses modifications) que nous devons mettre à disposition dans le cadre de ces licences (« **Fichiers sources** ») [ici](#) ou en envoyant une demande écrite en indiquant vos nom et adresse, à : VMware, Inc., Attention : General Counsel, 3401 Hillview Avenue, Palo Alto, CA 94304, États-Unis d'Amérique. Toutes les demandes doivent clairement indiquer : « Open Source Files Request » (« Demande de fichiers open source »). Cette proposition d'obtention des Fichiers sources est valable pendant trois ans à partir de la dernière date à laquelle vous avez utilisé le logiciel open source ou interagit avec celui-ci lors de votre utilisation de l'Offre de Service.

9.3.2 Toutes les dispositions des présentes Conditions d'Utilisation applicables à votre utilisation de l'Offre de Service régissent votre utilisation du logiciel open source qui fait partie de l'Offre de Service, et encadrent les éventuelles conditions en conflit entre vous et VMware figurant dans une licence de logiciel open source applicable à ce logiciel open source.

9.4 Modifications, Fin de disponibilité.

9.4.1 Nous pouvons de temps en temps effectuer des modifications commercialement raisonnables de l'Offre de Service et/ou d'une partie de la Documentation de l'Offre de Service. Toutes les modifications entrent en vigueur à la date de publication ou lorsque nous vous prévenons. Nous pouvons aussi choisir de cesser de fournir une Offre de Service, auquel cas nous vous préviendrons conformément aux politiques applicables de VMware.

9.4.2 Si nous diminuons une fonctionnalité ou une fonction importante d'une Offre de Service ou effectuons une modification qui a une incidence importante et préjudiciable sur l'utilisation de l'Offre de Service, nous vous préviendrons avant la date d'entrée en vigueur de cette modification. Si vous choisissez de résilier votre droit à l'Offre de Service du fait de cette modification importante et préjudiciable, vous devez nous prévenir dans les 30 jours suivant la date à laquelle vous avez été prévenu. Votre avis doit indiquer la date de résiliation effective, qui ne doit pas dépasser 90 jours après la date de votre avis sauf si nous convenons d'un délai plus long.

9.4.3. Vous serez redevable de tous les frais engagés avant la date de résiliation ou la fin de disponibilité effective. Nous vous rembourserons tous les frais prépayés au prorata de la date de résiliation effective, au titre de votre unique recours dans le cadre du présent Article 9.4.

9.5 Divulgations nécessaires. Si une assignation à comparaître, une ordonnance de tribunal, une action d'agence ou toute autre obligation légale ou réglementaire de divulgation de Votre Contenu (une « demande ») l'exige, sauf si la loi interdit de le faire, nous vous (i) fournissons un avis et un exemplaire de la demande dès que possible, (ii) informerons l'autorité gouvernementale correspondante que nous sommes un fournisseur de services agissant en votre nom et que toutes les demandes d'accès à Votre Contenu doivent être faites par écrit à la personne de contact que vous nous avez indiquée (ou en cas d'absence de celle-ci en temps opportun, nous renverrons

l'autorité gouvernementale concernée vers votre service juridique), et (iii) ne fournirons l'accès à Votre Contenu qu'avec votre autorisation. Si vous le demandez, à vos frais, nous prendrons les mesures nécessaires pour contester une demande. S'il est légalement interdit à VMware de vous prévenir, VMware évaluera la demande de divulgation afin de déterminer si elle est légale et obligatoire et contestera la demande sauf si VMware estime raisonnablement que la demande respecte le droit en vigueur. Nous limiterons le cadre de toute divulgation aux seules informations que nous devons divulguer et divulguons les informations conformément au droit applicable.

10. INFORMATIONS CONFIDENTIELLES.

10.1 Protection. Chaque partie (le « destinataire ») peut utiliser les Informations confidentielles de l'autre partie (le « divulgateur ») qui lui sont divulguées en lien avec le Contrat uniquement pour exercer ses droits et assumer ses obligations dans le cadre du Contrat ou tel que cela est autrement autorisé par le Contrat. Vous veillerez et nous veillerons raisonnablement à protéger ces Informations confidentielles de la même façon que nous protégeons nos propres Informations confidentielles de nature similaire, en faisant preuve d'au moins la même prudence. Le destinataire peut révéler les Informations confidentielles du divulgateur uniquement aux employés du destinataire ou à des tiers qui ont besoin de connaître les informations confidentielles pour les besoins du Contrat et qui sont soumis à un devoir de confidentialité qui n'est pas plus restrictif que celui indiqué dans le présent Article 10. Chaque partie peut divulguer les Informations confidentielles de l'autre partie en réponse à une demande et conformément aux procédures de l'Article 9.5. Sur demande écrite du divulgateur, ou lors de la résiliation de votre droit à l'Offre de Service, le destinataire rendra ou détruira rapidement (et sur demande attestera de cette destruction) les Informations confidentielles du divulgateur en sa possession ou sous son contrôle (autres que des informations qui doivent être conservées conformément à la loi applicable).

10.2 Exceptions. Les obligations du destinataire dans le cadre de l'Article 10.1 seront résiliées si le destinataire peut démontrer par des références écrites que les informations : (a) étaient, au moment de la divulgation par le divulgateur, déjà connues de plein droit par le destinataire sans aucune obligation de confidentialité ; (b) ont été divulguées au destinataire par un tiers qui avait le droit de procéder à la divulgation sans restriction de confidentialité ; (c) au moment de la divulgation sont, ou sans faute du destinataire sont devenues, disponibles pour le grand public ; ou (d) ont été indépendamment élaborées par le destinataire sans accès ni utilisation des Informations confidentielles du divulgateur.

10.3 Mesure injonctive. Rien dans le présent Contrat ne limite la responsabilité d'une partie à demander une réparation équitable en cas de violation du présent Article 10.

11. DIVERS.

11.1 Attribution. Vous ne pouvez pas attribuer ni transférer votre droit à l'Offre de Service, ni le Contrat, en totalité ou en partie, par le biais de la loi ni autrement, sans notre consentement écrit préalable. Toute tentative d'attribution ou de transfert sans notre consentement sera nulle et constituera une violation du Contrat. Sous réserve de ces restrictions, le présent Contrat constituera un engagement et profitera aux parties et à leurs successeurs et personnes désignées respectifs.

11.2 Avis. Nous vous enverrons un avis : (a) par e-mail à l'adresse e-mail associée à votre compte si vous avez souscrit à cette méthode pour recevoir les avis, ou (b) par courrier prioritaire prépayé ou par lettre recommandée commerciale à l'adresse physique que vous nous avez fournie, ou (c) en le publiant sur le portail de l'Offre de Service ou le portail destiné aux clients de VMware. Vous devez adresser toute correspondance de nature juridique ou autre à VMware, Inc., 3401 Hillview Avenue, Palo Alto, Californie 94304, États-Unis d'Amérique, Attention: Service juridique.

11.3 Renonciation. La renonciation à invoquer une violation d'une disposition du Contrat ne constituera pas une renonciation à invoquer une violation ultérieure de cette disposition ni une renonciation d'une violation d'une autre disposition.

11.4 Autonomie des dispositions. Si une disposition du Contrat est considérée non valide ou non applicable, les autres dispositions du Contrat resteront en vigueur dans la mesure du possible.

11.5 Respect des lois. Chaque partie doit respecter toutes les lois applicables aux actions envisagées par le Contrat.

11.6 Contrôle des exportations. Vous reconnaissez que l'Offre de Service est soumise aux réglementations de l'administration des exportations des États-Unis (y compris les réglementations relatives aux « exportations

supposées » et aux « réexportations supposées »), et peut être soumise aux lois de contrôle des exportations d'un autre pays concerné. Vous déclarez et garantissez que : (a) vous, et tout Utilisateur, n'êtes pas et n'agissez pas au nom de, (i) une personne qui est un citoyen, un ressortissant ou un résident de, ou qui est contrôlé par, le gouvernement d'un pays pour lequel les États-Unis ont interdit les transactions d'exportation ; ou (ii) une personne ou une entité figurant sur la liste du Treasury Department des États-Unis des Ressortissants spécifiquement désignés et des personnes bloquées ou sur la liste des Personnes refusées ou la liste des Entités du Ministère du commerce ou toute autre liste de personnes désignées publiée pour la juridiction dans laquelle se situe le centre de données concerné ; (b) vous, et tout Utilisateur, n'autoriserez pas l'Offre de Service à être utilisée pour des besoins interdits par la loi, y compris le développement, la conception, la fabrication ou la production interdits de missiles ou armes nucléaires, chimiques ou biologiques (c) Votre Contenu ne sera ni classé ni inscrit sur une liste des Munitions des États-Unis ou une liste similaire publiée pour la juridiction dans laquelle se situe le centre de données concerné, ni ne contient des articles de défenses, des services de défense ou des données en lien avec l'ITAR ; (d) Votre Contenu ne nécessitera pas de licence d'exportation et ne sera pas limité par les lois de contrôle des exportations en ce qui concerne son exportation vers un pays dans lequel VMware ou les fournisseurs de services de VMware ont des installations ou un personnel ; et (e) vous, et tout Utilisateur, n'êtes pas soumis, directement ou indirectement, à une ordonnance émise par une agence du gouvernement des États-Unis annulant ou refusant, en totalité ou en partie, vos privilèges d'exportation aux États-Unis. Vous devez prévenir VMware rapidement si vous ou un Utilisateur faites l'objet d'une telle ordonnance. Pour les besoins de ventes à des entités publiques aux États-Unis, toute Offre de Service et la Documentation de l'Offre de Service afférente sont réputées être un « logiciel informatique commercial » et une « documentation de logiciel informatique commercial », respectivement, conformément à l'Article 227.7202 de la loi DFARS et à l'Article 12.212(b) de la loi FAR, tels qu'applicables. Toute utilisation, modification, reproduction, publication, réalisation, affichage ou divulgation d'une Offre de Service ou de la Documentation de l'Offre de Service, par ou pour le Gouvernement des États-Unis sera régi uniquement par les conditions générales du Contrat, en association avec les statuts, réglementations et les conditions du Programme GSA, et conformément aux dispositions de l'Article 11.13.

11.7 Force Majeure. Aucune des parties ne sera responsable en cas de retard ou manquement de satisfaire à ses obligations dans le cadre du Contrat, sauf en ce qui concerne vos obligations de règlement, pour une raison en dehors du contrôle raisonnable de la partie, ce qui peut inclure des conflits de travail ou d'autres troubles dans le secteur, des pannes électriques, des télécommunications et autres pannes systémiques, des tremblements de terre, des orages ou d'autres événements naturels, pandémie mondiale, embargos, émeutes, mesures ou ordonnances gouvernementales, actes terroristes ou guerre.

11.8 Interprétation. Les intitulés des articles dans les présentes Conditions d'Utilisation sont donnés dans un but pratique et ne sont pas destinés à une interprétation des présentes Conditions d'Utilisation. Tel qu'il est utilisé dans les présentes Conditions d'Utilisation, le terme « y compris » signifie « y compris, sans se limiter à ».

11.9 Langue. Le Contrat est en anglais et la version en langue anglaise prévaut en cas de conflit avec une traduction dans une autre langue.

11.10 Droit applicable. Si votre adresse de facturation est aux États-Unis, le Contrat est régi par le droit de l'état de Californie et les lois fédérales des États-Unis. Si votre adresse de facturation se trouve en dehors des États-Unis, le Contrat est régi par le droit d'Irlande. Les règles relatives aux conflits de lois sont expressément rejetées. La Convention des Nations Unies sur les contrats relatifs au commerce international de biens ne s'applique pas.

11.11 Droits de tiers. Autrement qu'explicitement prévu dans le Contrat, le Contrat ne crée pas de droits pour une personne qui n'est pas une partie de celui-ci, et seules les personnes qui sont parties du Contrat peuvent appliquer n'importe laquelle de ses conditions ou compter sur une exclusion ou une restriction contenue dans le présent Contrat.

11.12 Indépendance des Parties. Nous et vous sommes des parties contractantes indépendantes, et le Contrat ne sera pas interprété afin de créer un partenariat, une joint venture, agence ou relation d'emploi entre nous. Ni vous ni VMware, ni aucun de vos affiliés, représentants, administrateurs ou employés respectifs n'est un agent de l'autre pour quelque besoin que ce soit, ni ne possède l'autorité d'engager l'autre.

11.13 Ordre de priorité. Les conditions du Contrat remplaceront toutes les conditions générales en conflit ou supplémentaires de tout bon de commande ou autre document lié à un achat émis par vous en lien avec une Commande pour l'Offre de Service. En cas de conflit entre les présentes Conditions d'Utilisation et la Documentation de l'Offre de Service, la Documentation de l'Offre de Service sera prioritaire.

11.14 Intégralité du Contrat. Le présent Contrat constitue la totalité du contrat entre vous et VMware en ce qui concerne son objet. Le Contrat remplace toutes les communications, arrangements et accords antérieurs ou contemporains, écrits ou verbaux, entre vous et VMware au sujet de son objet.

12. DÉFINITIONS

« **Informations du compte** » signifie les informations vous concernant que vous nous fournissez en lien avec la création ou la gestion de votre compte, y compris les noms, noms d'utilisateur, numéros de téléphone, adresses e-mail et informations de facturation associées à votre compte.

« **Informations confidentielles** » signifient vos Identifiants de connexion et toutes autres informations et documents techniques, commerciaux et autres divulgués par une des parties à l'autre partie en ce qui concerne le Contrat ou l'Offre de Service, qui sont sous une forme tangible et étiquetés « confidentielles » ou assimilées, ou qui sont fournies dans des circonstances raisonnablement indiquant une confidentialité.

« **Addendum de traitement des données** » signifie la version de l'Addendum de traitement des données de VMware en vigueur qui se trouve [ici](#).

« **Activités à risque élevé** » signifie des charges de travail ou des applications utilisées pour contrôler ou actionner des activités ayant un potentiel de blesser ou d'entraîner la mort, ce qui inclut le contrôle d'avions ou autres moyens de transport de personnes en masse, des installations nucléaires ou chimiques, des systèmes de survie, des équipements médicaux implantables, des véhicules à moteur, des systèmes d'armement, ou des scénarios similaires dans lesquels une panne pourrait entraîner une blessure à la personne, un décès ou des dommages à l'environnement.

« **HIPAA** » signifie la loi de Responsabilité et de portabilité de l'assurance santé des États-Unis de 1996, telle que modifiée et complétée, et les réglementations découlant de cette loi.

« **Plainte pour violation** » signifie toute plainte de la part d'un tiers que l'Offre de Service enfreint un brevet, une marque déposée ou des droits d'auteur de ce tiers, ou s'approprie de façon illégale un secret commercial de ce tiers (mais uniquement dans la mesure où cette appropriation illégale n'est pas le résultat de vos actions), conformément aux lois : (a) des États-Unis, (b) du Canada, (c) des états membre de la Zone économique européenne, (d) du Royaume-Uni, (e) d'Australie, (f) de Nouvelle Zélande, (g) du Japon, ou (h) de la République Populaire de Chine, dans la mesure où votre instance de l'Offre de Service est fournie dans un centre de données se trouvant dans le pays concerné (par exemple, les lois du Japon s'appliqueront en cas de Plainte pour violation sur la base d'une instance de l'Offre de Service fournie par un centre de données se trouvant au Japon).

« **Droits de propriété intellectuelle** » signifient tous les droits de propriété intellectuelle dans le monde, y compris les droits d'auteur, les marques déposées, les marques de service, les secrets commerciaux, les brevets, les demandes de brevets, les droits moraux et tous les autres droits de propriété déposés ou non.

« **Identifiants de connexion** » signifient tous les mots de passe, clés d'authentification ou identifiants de sécurité, qui vous permettent d'accéder et de gérer l'Offre de Service.

« **Logiciel sur site** » signifie le logiciel VMware inclus dans l'Offre de Service (le cas échéant) qui est installé dans l'environnement du site d'un client et qui est nécessaire pour utiliser ou accéder à l'Offre de Service. Il n'inclut pas n'importe quel Logiciel de VMware.

« **Commande** » signifie le document de commande qui prouve votre achat d'un droit à l'Offre de Service. Si vous utilisez l'Offre de Service à la demande, « **Commande** » signifie la ou les pages Internet applicables de VMware décrivant l'Offre de Service.

« **Partie** » signifie soit vous soit VMware, et « **parties** » se rapporte collectivement à vous et VMware.

« **Description du service** » signifie la version de la Description du service de l'Offre de Service donnée en vigueur qui se trouve [ici](#).

« **Contrat de niveau service** » signifie la version de ce Contrat de niveau de service de l'Offre de Service donnée en vigueur qui se trouve [ici](#). Certaines Offres de Service peuvent ne pas avoir de Contrat de niveau de service.

« **Offre de Service** » signifie l'Offre de Service cloud de VMware indiquée dans votre Commande et tout Service d'évaluation.



« **Documentation de l'Offre de Service** » signifie : (a) l'Addendum de traitement des données de VMware, qui s'applique aux Offres de service, (b) la Description de service spécifique, (c) le Contrat de niveau de service (le cas échéant) pour l'Offre de Service, et (d) la Politique d'assistance.

« **Durée d'abonnement** » signifie la durée initiale d'utilisation autorisée de l'Offre de Service, tel qu'indiquée dans la Commande applicable et les éventuelles conditions de renouvellement (si applicables). La durée initiale commence à la date la plus précoce entre (a) la date à laquelle vous commencez à utiliser l'Offre de Service ou (b) la date à laquelle vous terminez la procédure d'inscription ; ou tel que cela est autrement indiqué dans la Commande ou dans la Description de service applicable. Pour toute Offre de Service que vous utilisez à la demande, « **Durée d'abonnement** » signifie la durée pendant laquelle vous utilisez l'Offre de Service, pour laquelle vous serez facturé, tel que cela est indiqué dans la Description de service applicable.

« **Politique d'assistance** » signifie la version en vigueur des politiques d'assistance de l'Offre de Service cloud de VMware qui se trouve [ici](#).

« **Taxes** » ou « **Taxe** » signifie tous frais sur les ventes, TVA (taxe sur la valeur ajoutée), taxe sur les biens et services, sur l'utilisation, sur des reçus bruts, sur les entreprises et l'activité et autres taxes (autres que sur votre revenu), frais d'exportation et importation, droits de douanes et frais assimilés imposés par un gouvernement ou une autre autorité.

« **Plainte d'un tiers** » signifie toute plainte ou demande d'un tiers découlant de ou en lien avec (a) Votre Contenu, ou (b) votre utilisation d'une Offre de Service, y compris un Service d'évaluation, en violation du Contrat.

« **Contenu Tiers** » signifie le contenu (y compris les logiciels open source) fourni par un tiers qui interagit avec l'Offre de Service, mais qui ne fait pas partie de l'Offre de Service. Le Contenu Tiers est utilisé selon votre choix et est soumis aux conditions tiers qui accompagnent le Contenu Tiers. Le Contenu Tiers n'est pas licencié par VMware. VMware et ses fournisseurs peuvent fournir des liens vers du Contenu Tiers par le biais de l'Offre de Service, un marché ou autre. Par exemple, le Contenu Tiers peut inclure une application figurant sur un marché ou dans un catalogue.

« **Utilisateur** » signifie toute personne qui est autorisée à accéder ou utiliser l'Offre de Service ou Votre Contenu directement avec vos Identifiants de connexion et peut comprendre vos employés, sous-traitants, fournisseurs de services et filiales.

« **Vous** » signifie vous en tant qu'individu ou l'entité que vous représentez (et, le cas échéant, vos Utilisateurs). Si vous concluez un Contrat pour une entité, vous déclarez que vous possédez l'autorité d'engager cette entité.

« **Votre Contenu** » signifie le contenu téléchargé par vous ou un Utilisateur sur l'Offre de Service en vue d'un traitement, stockage ou hébergement, mais qui n'inclut pas (a) le Contenu Tiers, ni (b) les Informations du compte. Pour les besoins de cette définition, « **contenu** » signifie n'importe quelles données, y compris les fichiers texte, vidéo ou image et les logiciels (y compris les images de machine).

« **VMware** » ou « **Nous** » signifie VMware, Inc., une société du Delaware, si l'adresse de facturation de votre Commande est aux États-Unis, ou VMware International Unlimited Company, une société constituée et exerçant conformément au droit irlandais, si l'adresse de facturation de votre Commande se trouve en dehors des États-Unis.

« **Logiciel de VMware** » signifie les produits logiciels figurant sur notre grille tarifaire commerciale.

13. CONDITIONS APPLICABLES AUX CLIENTS FÉDÉRAUX, DES ÉTATS ET DES GOUVERNEMENTS LOCAUX DES ÉTATS-UNIS. Si vous êtes un client ayant le statut d'Utilisateur fédéral américain, état américain ou gouvernement local américain, les conditions générales suivantes remplacent ou modifient les dispositions indiquées des présentes Conditions d'Utilisation.

13.1 Le préambule est remplacé par ce qui suit :

« Si vous êtes une agence exécutive ou un organisme juridique du gouvernement américain ou une agence gouvernementale locale ou fédérale, alors, afin qu'elles puissent être appliquées, ces Conditions d'Utilisation entre vous et VMware (« **Conditions d'Utilisation** ») doivent être incluses dans toute Commande de l'Offre de Service. Les présentes Conditions d'Utilisation comprennent par la Description de service applicable, l'Addendum de traitement des données, la Politique d'assistance et le Contrat de niveau de service, qui constituent ensemble le « **Contrat** ». L'inclusion de ces documents supplémentaires ne réduit pas vos droits dans le cadre des présentes Conditions d'Utilisation. Si vous n'êtes pas d'accord avec les Conditions d'Utilisation ou toute autre partie du Contrat ou si ce Contrat n'est pas inclus à la Commande, vous ne devez

pas utiliser l'Offre de Service. Les termes commençant par une majuscule dans les présentes Conditions d'Utilisation sont définis tout au long de celles-ci et dans l'Article 12. Les articles font référence aux dispositions des présentes Conditions d'Utilisation.

« Le Contrat entre en vigueur dès que vous cliquez sur « J'accepte », sur un bouton de même nature ou que vous cochez une case dans le cadre du processus de signature ou dès que vous utilisez l'Offre de Service pour la première fois, quel que soit l'événement qui se produit en premier, et restera valide jusqu'à l'événement se produisant en premier entre (1) la fin de la durée indiquée dans la Commande ou (2) la date à laquelle le Contrat est résilié, tel que cela est autorisé dans le Contrat ».

13.2 Ajoutez ce qui suit en fin de l'Article 1.2 :

« Nous pouvons vous demander d'agir dans un délai raisonnable afin de remédier à une violation et si vous manquez de répondre à notre demande, nous pouvons suspendre votre compte conformément à l'Article 8.2. »

13.3 Remplacez l'Article 4.1 par ce qui suit :

« Toutes les Commandes sont soumises aux conditions du Contrat, sauf tel que cela est exigé par la loi en vigueur ou, si cela est applicable, la disposition d'Ordre de priorité de la GSA Schedule et ne constituent pas un engagement avant d'être acceptées par VMware. Nous ne sommes pas dans l'obligation de vous fournir l'Offre de Service avant que vous nous ayez fourni toutes les informations dont nous avons besoin pour traiter votre Commande et vous fournir l'Offre de Service. Votre Commande sera réputée acceptée lorsque nous vous aurons fourni vos Identifiants de connexion. »

13.4 Ajoutez ce qui suit en fin de l'Article 4.2.2 :

« Le présent Article 4.2.2 ne s'applique à vous que dans la mesure où vous êtes exempté de toutes taxes. Si vous êtes une entité d'un gouvernement fédéral ou local, vous devez, dès émission d'une Commande d'Offre de Service, fournir une documentation raisonnablement acceptable à VMware attestant de votre statut d'exonération. »

13.5 Remplacez l'Article 5.2 par ce qui suit :

« **5.2 Clause de non-responsabilité.** DANS LA MESURE MAXIMALE AUTORISÉE PAR LA LOI EN VIGUEUR, NOUS, EN NOTRE NOM ET AU NOM DE NOS FILIALES ET FOURNISSEURS, RENONÇONS EXPLICITEMENT À TOUTES LES GARANTIES EN LIEN AVEC L'OFFRE DE SERVICE OU À TOUS LES DOCUMENTS OU SERVICES QUI VOUS SONT FOURNIS DANS LE CADRE DU CONTRAT, QU'ILS SOIENT EXPLICITES, IMPLICITES OU RÉGLEMENTAIRES, Y COMPRIS LES GARANTIES DE TITRE OU DE NON-VIOLATION ET TOUTES LES GARANTIES DÉCOULANT DE L'EXERCICE COMMERCIAL HABITUEL OU DES MODALITÉS DE RÉALISATION. NOUS ET NOS AFFILIÉS ET FOURNISSEURS NE GARANTISSONS PAS QUE L'OFFRE DE SERVICE NE SERA PAS ININTERROMPUE OU EXEMPTÉ DE DÉFAUTS, NI QUE L'OFFRE DE SERVICE RESPECTERA (OU EST CONÇUE POUR RESPECTER) VOS EXIGENCES COMMERCIALES. NOUS NE NOUS ENGAGEONS PAS À CORRIGER TOUTES LES ERREURS. »

13.6 Remplacez l'Article 6.1.1 par ce qui suit :

« **6.1.1** Sous réserve du reste de l'Article 6.1 et des dispositions du Titre 28 U.S.C. 516, si vous être une entité gouvernementale fédérale, ou le statut fédéral applicable régissant le contrôle des litiges si vous être une entité gouvernementale fédérale ou locale, nous (a) vous défendrons en cas de Plainte pour violation, et (b) nous vous indemniserons des frais et des dommages et intérêts qui sont exigés de vous par un tribunal d'une juridiction compétente ou une agence gouvernementale ou tel que cela est convenu par nous en règlement de la plainte. Vous : (i) nous préviendrez de toute Plainte pour violation dans un délai raisonnable après avoir appris la plainte ; (ii) nous laisserez l'opportunité de participer à la défense et au règlement de la plainte tel que cela est prévu par les lois, les règles ou les réglementations en vigueur ; et (iii) coopèrerez raisonnablement en lien avec vos demandes d'assistance. Vous devez faire tous les efforts possibles pour nous permettre de participer totalement à la défense ou au règlement d'une Plainte pour violation ; cependant, nous admettons que cette participation se fera sous le contrôle du Ministère de la justice américain si vous êtes une entité gouvernementale fédérale, ou pouvez être sous le contrôle du bureau du procureur général d'état si vous êtes une entité gouvernementale fédérale ou locale. »

- 13.7** Remplacez l'Article 6.1.4 par ce qui suit :
- « Dans la mesure autorisée par la loi, le présent Article 6.1.4 prévoit votre recours exclusif en cas de Plaintes pour violation. »
- 13.8** Modifiez l'Article 6.2 en ajoutant la langue suivante en fin d'article :
- « Nonobstant toute mention contraire dans le présent Article 6.2, le montant maximum de tous les frais et dommages et intérêts versés en lien avec votre indemnisation de VMware ne dépassera pas le montant des fonds appropriés disponible au moment où le règlement doit être effectué. »
- 13.9** Ajoutez ce qui suit en fin de l'Article 7.2 :
- « LA PRÉSENTE DISPOSITION NE DEVRA PAS EMPÊCHER LE DROIT DU GOUVERNEMENT AMÉRICAIN DE RECOUVRER EN CAS DE FRAUDE OU DÉLITS DÉCOULANT DU CONTRAT TEL QUE CELA EST AUTORISÉ CONFORMÉMENT AU STATUT FÉDÉRAL RELATIF À LA FRAUDE APPLICABLE, Y COMPRIS LA LOI RELATIVE AUX FAUSSES PLAINTES (31 U.S.C. 3729-3733). »
- 13.10** Remplacez les Articles 8.3.1 et 8.3.2. par ce qui suit :
- « **8.3.1** Vous pouvez résilier le Contrat avec application immédiatement à réception d'un avis écrit à VMware si nous (a) commettons une violation du Contrat et n'y remédions pas dans les 30 jours suivant la notification de la violation (b) commettons une violation importante du Contrat qui ne peut être corrigée ou (c) arrêtons ou suspendons notre activité. »
- « **8.3.2** Vous pouvez résilier le Contrat à votre seul choix conformément à la disposition FAR 52.212-4(l) ou GSAR 552.212-4(l) si une de ces dispositions s'applique à la Commande concernée. Vous pouvez résilier le Contrat conformément à la disposition FAR 52.212-4(m) ou GSAR 552.212-4(m), si une de ces dispositions s'applique à la Commande concernée en cas de manquement dans le cadre du Contrat. »
- « **8.3.3** Sous réserve et dans la mesure de la disposition 41 U.S.C. chapitre 71 (Conflits contractuels) et de la disposition FAR 52.233-1 (Conflits), nous pouvons résilier le Contrat s'il s'avère que vous avez manqué de respecter les conditions du Contrat. »
- 13.11** Remplacez la première phrase de l'Article 8.4.1 par ce qui suit :
- « Lors de l'expiration du Contrat ou en cas de résiliation du Contrat conformément à la disposition 41 U.S.C. chapitre 71 (Conflits contractuels) et à la disposition FAR 52.233.-1 (Conflits) : (a) tous les droits qui vous ont été accordés dans le cadre du présent Contrat, y compris votre capacité à utiliser l'Offre de Service, seront résiliés ; et (b) vous devez rapidement arrêter d'utiliser l'Offre de Service et supprimer ou détruire toutes les Informations confidentielles de VMware ou de nos concédants en votre possession. »
- 13.12** Ajoutez ce qui suit au début de la première phrase de l'Article 9.4.1 :
- « Sous réserve et dans la mesure où cela n'est pas interdit par la disposition 41 U.S.C. chapitre 71 (Conflits contractuels) et la disposition FAR 52.233-1 (Conflits) ou par une loi fédérale en vigueur interdisant à un concédant de suspendre la réalisation d'un contrat, ... »
- 13.13** Remplacez l'Article 11.1 par ce qui suit :
- « Sauf dans la mesure où un transfert n'est pas légalement limité, vous ne devez pas réattribuer le Contrat, une Commande ou un droit ou une obligation dans le cadre du Contrat, ni en déléguer la réalisation, sans notre consentement écrit préalable qui ne devra pas être retenu de façon non raisonnable. Nous pouvons attribuer notre droit à recevoir un règlement conformément à la Loi d'attribution des plaintes (31 U.S.C. 3727) et à la disposition FAR 52.212-4(b), et nous pouvons attribuer le Contrat dans la mesure où cela n'est pas interdit par la Loi anti-attribution (41 U.S.C. 15). Sous réserve des obligations de la disposition FAR 42.12 (Accords de transfert et de changement de nom), vous devez reconnaître notre ayant-droit suite à un transfert de nos actifs ou à un changement de nom. Toute tentative d'attribution ou de transfert en violation de ce qui précède sera nulle. Sous réserve de ce qui précède, le présent Contrat constituera un engagement et profitera aux parties et à leurs successeurs et personnes désignées respectifs. »

13.14 Remplacez l'Article 11.10 par ce qui suit :

« Si vous êtes une entité gouvernementale fédérale, le Contrat est géré par les lois fédérales applicables des États-Unis. Si les lois fédérales des États-Unis ne sont pas concluantes, alors, dans la limite autorisée par la loi fédérale, le Contrat sera régi par les lois de l'État de Californie, à l'exclusion de ses règles de conflits de loi. Si vous êtes une entité gouvernementale fédérale ou locale, le Contrat est régi par les lois de votre état, à l'exclusion de ses règles de conflits de loi. Le Contrat n'affecte pas les droits statutaires auxquels il est impossible de renoncer ou qui ne peuvent être modifiés par un contrat. »

13.15 Ajoutez ce qui suit en fin de l'Article 11.11 :

« Nonobstant ce qui précède, pour les Commandes passées auprès d'un partenaire de distribution de VMware, le partenaire peut, sur votre demande, porter plainte contre vous en notre nom pour appliquer les conditions du Contrat. »

13.16 Remplacez l'Article 11.13 par ce qui suit :

« Votre utilisation de l'Offre de Service fait l'objet du Contrat dans la mesure où toutes ces conditions sont cohérentes avec le droit et les réglementations fédéraux qui s'appliquent, sont obligatoires ou dominants. Dans la mesure où les conditions générales du Contrat ne sont pas cohérentes avec le droit et les réglementations fédéraux applicables, obligatoires ou dominants (voir disposition FAR 12.212(a)), elles sont réputées supprimées et non applicables aux Commandes. »